

Contrat Cloud pour applications PC SOFT

Date d'entrée en vigueur de cette version du contrat : 24 octobre 2012 16:54

1 Définitions

- 1.1. « Client » désigne l'organisation qui a accepté les termes de ce contrat, et utilise le service de Cloud. Le client est un professionnel.
- 1.2. « La société » ou « Nous » désigne la société PCSCloud, SARL au capital de 10800 Euros, dont le siège social se trouve 3 rue de Puech Villa, 34090 Montpellier, FRANCE, qui commercialise le service de Cloud.
- 1.3. « Service de Cloud » désigne les services proposés de mise à disposition de ressources à distance, de stockage, d'hébergement et/ou d'accès aux programmes et données, ainsi que les outils et procédures permettant l'usage et le paramétrage de ces services.
- 1.4. « Utilisateur final » désigne l'entité qui utilise une ressource mise en ligne par le client.
- 1.5. « Ressource mise en ligne » ou « Contenu » désigne les données ou applications que le client met à disposition à travers le service de Cloud.

2 Service

- 2.1. Le service de Cloud est un service professionnel réservé aux Sociétés, Administrations, Etablissements publics, GIE, Associations, Développeurs indépendants ...
- 2.2. Le niveau de service garanti est de 99% .
- 2.3. Tarif
 - 2.3.1. Le tarif d'utilisation du service de cloud est celui qui est publié sur le site www.pcsccloud.net pour la période concernée.
 - 2.3.2. Le tarif peut être modifié sans préavis.
- 2.4. La société peut modifier, interrompre, ou déprécier l'une des offres et/ ou modifier ou supprimer certaines des fonctionnalités des offres de service. La société informera le client de tout changement important ou de l'arrêt des offres de services. Le client pourra rompre ce contrat s'il n'accepte pas les évolutions.
- 2.5. Le service de cloud propose différents plans de service. Selon le plan choisi, la prestation sera effectuée sous forme mutualisée ou sous forme privée. Il est de la responsabilité du client de choisir le plan correspondant à ses besoins.
- 2.6. Durée du contrat
 - 2.6.1. Le contrat est conclu jusqu'à ce qu'une partie y mette fin.
- 2.7. Résiliation
 - 2.7.1. La résiliation par le client peut intervenir à tout moment, avec un préavis de mise en œuvre de 5 journées ouvrables.
 - 2.7.2. Si la résiliation est décidée par la société PCSCloud sans que le client ne soit en faute, elle s'effectuera avec un préavis de un mois.
- 2.8. Suspension temporaire
 - 2.8.1. La société pourra suspendre l'accès au service de cloud de tout client qui violerait une ou plusieurs clauses de ce contrat, sans préjudice des autres actions qui pourraient être engagées.
 - 2.8.2. Le client est responsable des frais engagés et des frais de facturables pendant la période de suspension.
- 2.9. Lieu d'hébergement des applications et des données
 - 2.9.1. Les machines physiques du datacentre utilisées pour le service de cloud sont situées en France métropolitaine. Le datacentre est possédé et géré par un prestataire choisi par la société.

3 Conditions d'utilisation des logiciels

- 3.1. Système d'exploitation
 - 3.1.1. Le système d'exploitation utilisé pour les machines du datacentre est Microsoft Windows. Il est soumis aux conditions de Microsoft. Le client accepte sans réserve les conditions de Microsoft.
- 3.2. Autres logiciels
 - 3.2.1. Tous les logiciels sont soumis à une licence d'utilisation, que le client est réputé accepter. Le client doit suivre les clauses de la licence d'utilisation de chaque logiciel.
- 3.3. La société ne pourra pas être tenue pour responsable des éventuels dysfonctionnements des logiciels. Il appartient au client de prendre les mesures nécessaires pour se prémunir d'éventuels dysfonctionnements qui pourraient se produire.
- 3.4. Le client a la qualité d'hébergeur pour les applications qu'il met à disposition sur le datacentre, et est donc tenu de respecter les obligations qui lui incombent de part cette position.
- 3.5. Le client est responsable des attaques qui visent spécifiquement les applications qu'il met à disposition depuis le datacentre.

4 Responsabilité

- 4.1. Limitations
 - 4.1.1. La responsabilité de chaque partie du présent contrat est limitée aux dommages directs dans la limite de la somme payée par le client au cours des douze (12) mois précédents pour le service de cloud à l'origine de cette responsabilité. Cette limitation s'applique quel que soit le fondement de responsabilité invoqué.
- 4.2. Force majeure
 - 4.2.1. Aucune partie ne pourra être tenue responsable de tout manquement à l'une quelconque de ses obligations dû à des événements indépendants de la volonté de la partie en cause (tels que incendie, explosion, coupure d'alimentation, tremblement de terre, inondation, tempête, grève, embargo, conflits sociaux, actes d'une autorité civile ou militaire, guerre, acte terroriste, acte cyber terroriste, actes fortuits ou omissions des fournisseurs de services Internet, actions ou omissions des organismes publics (y compris l'adoption de lois ou réglementations ou d'autres actes publics qui ont un impact sur la fourniture des services en ligne).
 - 4.2.2. La société ne sera pas responsable en cas de défaillance non prévisible de ses sous-traitants.
- 4.3. Déclaration CNIL
 - 4.3.1. Le client effectuera les déclarations nécessaires auprès de la CNIL.

5 Facturation

- 5.1. La facturation est effectuée dès que le montant des prestations atteint une somme définie, et au plus tard chaque mois. Les factures sont payables immédiatement.
- 5.2. Modalités de paiement
 - 5.2.1. Le paiement des factures s'effectue par l'intermédiaire d'une carte bancaire dont le type est accepté par la société.
 - 5.2.2. Le client doit fournir les informations concernant la carte de crédit qui servira au prélèvement du montant facturé.
 - 5.2.3. Le montant de chaque facture est exigible immédiatement, et effectué par prélèvement sur la carte de crédit dont les informations ont été fournies par le client.
 - 5.2.4. L'impossibilité pour la société d'effectuer le prélèvement correspondant au montant de la facture due par le client pour une raison incombant au client ou un de ses prestataires (sa banque par exemple) peut entraîner, si la société le décide, la suspension temporaire ou définitive de tous les services.

5.3. Impôts et taxes actuels ou à venir

- 5.3.1. Les tarifs du service de cloud sont exprimés hors taxes et droits. Les factures sont établies en ajoutant les taxes et droits correspondant à la législation pour la période concernée. Le client s'engage à payer ces taxes et droits.

6 Devoirs du client

6.1. Conservation de ses mots de passe

- 6.1.1. Le client est responsable de ses mots de passe, le cas échéant, et de toute activité liée à ses comptes de service de cloud, y compris ceux des tiers liés. Le client ne doit pas révéler ses comptes et mots de passe. Le client doit avertir immédiatement la société en cas de mauvaise utilisation éventuelle de ses comptes ou d'atteinte à la sécurité liée au service de cloud.

6.2. Accès

- 6.2.1. Le client est seul responsable des conséquences des actions menées lors des accès au service de cloud, que ce soit à travers les outils de gestion et paramétrage du service de cloud ou par d'autres moyens.
- 6.2.2. Le client est responsable de la bonne configuration et l'utilisation des offres de services et de prendre les mesures propres à maintenir la sécurité appropriée, la protection et la sauvegarde de son contenu, ce qui peut inclure l'utilisation de la technologie de cryptage pour protéger son contenu.

6.3. Le client est responsable de ses contenus

- 6.3.1. Le client est seul responsable de l'élaboration, du fonctionnement, et de l'entretien de ses contenus.
- 6.3.2. Le client est seul responsable de l'utilisation des contenus qu'il propose.

6.4. Respect des lois

- 6.4.1. Le client s'engage à respecter les lois de propriété intellectuelle.
- 6.4.2. Le client s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que ses utilisateurs finaux ne puissent contrevenir aux lois en vigueur par l'intermédiaire des contenus qu'il a mis en ligne.
- 6.4.3. Le client ne doit pas utiliser, ou encourager, promouvoir, faciliter ou induire les autres à utiliser, le service de cloud pour toute utilisation illégale, préjudiciable ou offensante, ou de transmettre, stocker, afficher, distribuer ou rendre disponible tout contenu qui soit illégal, nuisible, ou offensant.

6.5. Pas de violation de sécurité

- 6.5.1. Le client s'engage à ne pas tenter de violer la sécurité du service de cloud et de ses outils tels que : accès non autorisé, tentative de sonder, scanner ou tester la vulnérabilité d'un système ou d'enfreindre les mesures de sécurité ou d'authentification utilisées par un système, le contrôle des données ou du trafic sur un système sans autorisation, falsifier des transmissions ou messages, interférer avec le bon fonctionnement de tout système, y compris toute tentative délibérée de surcharger ou détériorer un système.
- 6.5.2. Le client s'engage à prendre les mesures nécessaires pour ne pas permettre à travers ses propres applications de violer la sécurité du service de cloud et de ses outils.
- 6.5.3. La société se réserve le droit d'enquêter sur toute violation de cette politique et/ou la mauvaise utilisation du service de cloud, et supprimer, désactiver l'accès, ou modifier n'importe quel contenu ou ressource qui viole la présente politique.
- 6.5.4. La société peut signaler toute activité que la société suspecte violer toute loi ou réglementation aux autorités légales compétentes, aux régulateurs, ou d'autres tierces parties appropriées.

6.6. Responsabilité des Utilisateurs Finaux

- 6.6.1. Le client est responsable des actions de ses utilisateurs finaux.

6.7. Pas de détournement ou d'usage interdit

- 6.7.1. Le client s'engage à utiliser le service du cloud dans une optique légale, et à ne pas en détourner l'usage pour lequel il est fourni.

6.8. Pas de revente du service (sauf exceptions prévues)

- 6.8.1. Le client ne peut pas revendre le service de cloud, ou une partie du service de cloud.

7 Réclamations

- 7.1. Conduite à tenir en cas d'incident
 - 7.1.1. En cas d'incident, le client devra immédiatement contacter le service de support technique de la société.
 - 7.1.2. En cas d'incident, le client devra collaborer étroitement avec la société.
- 7.2. Dédommagement si le niveau de service n'est pas atteint
 - 7.2.1. Si le niveau de service garanti venait à ne pas être respecté sur une durée d'un mois calendaire (du premier jour du mois calendaire au dernier jour du mois calendaire, le client est en droit de réclamer une compensation. Cette compensation correspond au double du montant que le client aurait eu à payer pour la période constatée d'indisponibilité. Le montant est calculé en effectuant une moyenne sur les douze derniers mois de facturation au client.
 - 7.2.2. Le client devra apporter la preuve de la durée d'indisponibilité par tout moyen irréfutable.
 - 7.2.3. La durée d'indisponibilité s'apprécie par tranches de 5 minutes, la première durée de 0 à 5 minutes n'étant pas prise en compte. Il est rappelé au client que certaines actions peuvent ne pas retourner de résultats dans un délai attendu en raison d'inadaptation de programmation de la part du client ou de ses prestataires.
 - 7.2.4. Un accès n'aboutissant pas doit immédiatement être re-tenté dans les secondes qui suivent et doit également échouer pour que l'accès soit considéré comme défaillant.
 - 7.2.5. Il est rappelé que certaines actions d'administration peuvent avoir un effet différé (jusqu'à plusieurs heures), ce qui est normal, et que cela ne constitue donc pas un incident. Ce temps de latence est en général indiqué dans l'interface de l'outil d'administration.
- 7.3. Définition de Juridiction
 - 7.3.1. Tout litige concernant ce contrat sera du ressort exclusif du tribunal compétent de la ville de Montpellier, France, qui fera application de la loi française.

8 Divers

- 8.1. Les présentes clauses peuvent être modifiées à tout moment par la société. Si les modifications ne sont pas acceptées par le client, celui-ci peut rompre le contrat dans les trente jours suivants les modifications.
- 8.2. Une clause illégale est simplement éliminée.
 - 8.2.1. Si une clause de ce contrat s'avérait inapplicable pour une raison quelconque, elle serait considérée comme nulle, mais l'ensemble des autres clauses continueraient de s'appliquer. La nullité d'une ou plusieurs clauses n'entraîne pas la nullité du contrat.
 - 8.2.2. Le classement des clauses de ce contrat est indicatif, chaque clause est indépendante.
- 8.3. Confidentialité
 - 8.3.1. Chaque partie s'engage à conserver confidentiel l'existence du lien qui les lie, et les modalités de ce contrat.
 - 8.3.2. Le client s'engage à conserver de manière confidentielle les modes opératoires et interfaces des outils d'accès et de gestion aux service de cloud, et d'en réserver l'accès aux personnes directement concernées de son entreprises, ainsi qu'aux prestataires qu'il aura agréé.
- 8.4. Renonciation achat par Internet
 - 8.4.1. Le client renonce à ses droits de rendre les achats nuls et non avenue au titre du présent contrat conformément aux lois régissant la vente à distance ou aux contrats électroniques ou en ligne.
- 8.5. Communication par voie électronique
 - 8.5.1. La communication entre le client et la société s'effectue par voie électronique.
 - 8.5.2. Les informations peuvent être transmises par email ou à travers l'interface de gestion du service de cloud.
 - 8.5.3. La notification par courrier électronique est réputée donnée à la date de transmission.
- 8.6. Toute commande passée sur le site www.pcsccloud.net équivaut à l'acceptation sans réserve de ce contrat.

Fin du document